



Subjonctif et figuration mentale: une étude diachronique des emplois du subjonctif en français et en italien

Marielle Conforti

► To cite this version:

Marielle Conforti. Subjonctif et figuration mentale: une étude diachronique des emplois du subjonctif en français et en italien. ELIS - Echanges de linguistique en Sorbonne, 2014, Le sens entre langue et discours: études de sémantique et d'analyse du discours, 2, pp.43-60. <halshs-01090448>

HAL Id: halshs-01090448

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01090448>

Submitted on 3 Dec 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Subjonctif et figuration mentale : une étude diachronique des emplois du subjonctif en français et en italien

Marielle CONFORTI
Université Paris-Sorbonne
EA 4509 « Sens, Texte, Informatique, Histoire » (STIH)
marielle.conforti@gmail.com

Résumé en français

Le français et l'italien connaissent une perception identique de la réalisation mentale de l'image verbale du mode subjonctif mis en mots dans la langue, à savoir une image incomplète et amorphe du temps considéré, selon la terminologie guillaumienne, comme amorphe (insécable) et *in fieri* (en devenir). Les emplois syntaxiques du subjonctif sont par ailleurs caractérisés par leur qualité souvent arbitraire, et même en italien, langue traditionnellement jugée plus fidèle à la norme du subjonctif que le français en vertu de la vitalité du système hypothétique mixte subjonctif/forme en -rei que ne connaît plus le français. Exception faite de ce tour, le subjonctif est fréquemment évité à l'oral en France comme en Italie, et se maintient néanmoins à l'écrit où il revêt une dimension stylistique et poétique encore inégalée.

Mot-clés : Subjonctif, norme, stylistique, *in fieri*, temps, image, poésie.

Abstract in English

French and Italian have an identical perception of the realization of the verbal image of the subjunctive mode in the mind and as a result in the speech, that is to say an uncomplete and undivisible image of Time, called “amorphe” and “*in fieri*” by GUILLAUME. The subjunctive is not used properly in both languages. But it is used more often in Italian when the main clause is in the conditional tense. Nevertheless, the subjunctive is frequently avoided in the two languages, and especially in oral expression. However, in written expression, it remains the most poetic mode ever.

Key words : Subjunctive, tense, stylistic, time, image, verb, poetry

Introduction

Le langage n'est pas un simple outil de communication dont l'homme pourrait se passer si les progrès de la science permettaient l'usage d'un nouveau canal de transmission des idées, au mépris des mots, des sons, des gestes ou de tout autre code de communication. Non, le langage ne peut être remplacé par aucun autre moyen parce qu'il est l'expression concrète de l'image abstraite que l'homme se fait du temps qui passe, et qu'aucun autre instrument ne peut rendre.

En effet tout locuteur procède, en prenant la parole, à une « figuration mentale du temps » (GUILLAUME, 1929 : 8) plus ou moins précise, concrétisée par la formation

d'une « image verbale » (GUILLAUME, 1929 : 29) mue par la visée⁵¹ dont l'idée regardante progresse pas à pas sur un axe que GUILLAUME appelle l'« axe du temps chronogénétique » (GUILLAUME, 1929 : 1) partant de l'infinitif à l'indicatif, le subjonctif étant le mode médian. Lorsque la visée franchit le seuil de l'indicatif, l'énoncé passe au monde du probable, le monde de ce qui est (MARTIN, 1992 : 109), alors que le subjonctif plonge l'énoncé dans le monde du possible doté de deux facettes : le *potentiel* (dont les faits ne contiennent aucune proposition contradictoire avec ce que le locuteur admet comme le monde de ce qui est) ; et le *contrefactuel* (qui rassemble les mondes qui étaient possibles et que le réel a annihilés) (MARTIN, 1992 : 109). Ainsi, le langage est une mise en mots sensible du temps verbal appartenant au monde du possible ou du probable, devenu accessible aux sens par l'audition du verbe et mentalement par la formation progressive d'une image.

De plus, cette mise en mots de l'image verbale est conditionnée par une représentation de l'esprit humain influencée par son origine et sa culture⁵², qui varie non seulement selon les communautés et les nations, mais encore au sein d'un même groupe d'hommes selon les époques. La langue est ainsi en perpétuel évolution, à l'image de l'esprit humain, comme disait Victor HUGO, « toujours en marche, ou, si l'on veut, en mouvement, et les langues avec lui. Les choses sont ainsi. Quand le corps change, comment l'habit ne changerait-il pas ? » (HUGO, 1827-1840 : 40).

Aussi rencontrer deux langues qui suivent une « marche de l'esprit » identique et portent un « habit » linguistique relativement familier, en dépit des contingences de l'histoire propre à chaque nation, est un phénomène assez rare pour être relevé lorsqu'il se présente. Ce trait est particulièrement prégnant au sein du mode subjonctif en italien et en français, où des facteurs que Gérard MOIGNET et GUILLAUME qualifieraient de « psychiques » (MOIGNET, 1959 : 131) réunissent contre toute attente les deux langues en diachronie, et bien souvent aussi en synchronie.

Aussi nous demanderons-nous plus précisément dans quelle mesure les subjonctifs français et italien se rejoignent en diachronie et quel rapport ils entretiennent avec la norme, si norme il y a. À cet effet nous mettrons d'abord en lumière l'identique perception de la réalisation de l'image verbale, particulièrement visible au sein du mode subjonctif, ensuite la concurrence de l'infinitif et de l'indicatif, enfin l'extraordinaire poésie du mode *in fieri*.

I. Une conception temporelle commune : le mode *in fieri*

En italien comme en français le mode subjonctif présente une image incomplète du temps, seulement considéré « en devenir », le libérant de la sorte de toute servitude grammaticale.

⁵¹La vue de l'esprit sur l'énoncé est la « visée » ; d'elle dépend le degré de virtualisation du procès. Cette vision plus ou moins nette dépend de « l'idée à travers laquelle [le locuteur] regarde le verbe » (GUILLAUME, 1929 : 30).

⁵²« Tout le monde est d'accord, je crois, pour considérer le langage comme un fait sociologique, qui se produit, se développe, s'altère, se perfectionne en fonction de la société à laquelle il appartient, qui en reflète la pensée collective, avec les nuances que peuvent y apporter, consciemment ou inconsciemment, les groupes et les individus », (BRUNOT, 1953 : XXI). Voir aussi GUILLAUME (1929 : 1).

1.1 L'image « en devenir » (*in fieri*) (GUILLAUME, 1929)

La formation de l'image du temps se construit dans l'esprit en un laps de temps très court. Cette image du temps est plus ou moins précise selon qu'elle embrasse une partie ou toute l'action exprimée par le verbe.

Lorsque l'image verbale est clairement définie par l'esprit, la visée ayant atteint le terme de l'axe chronogénétique, le mode utilisé est l'indicatif : c'est le mode « *in esse* » (GUILLAUME, 1929) qui offre une image complète et achevée du temps, comprenant un présent, un passé et un futur.

En revanche, lorsque l'image temporelle est en train de se construire dans l'esprit, le mode employé est le subjonctif, le mode « *in fieri* » 'en devenir' (GUILLAUME, 1929). En effet, bien que ce mode soit considéré temporel en vertu des quatre tiroirs qui le composent, ces derniers ne recouvrent nettement aucune dimension temporelle. De fait, ce mode est non divisible en époques et ignore le repère du présent nécessaire à l'inscription précise du procès dans la chronologie temporelle (GUILLAUME, 1929 : 31). Il est dit « amorphe ». Le mode subjonctif est donc assimilable à une sorte de présent large (GUILLAUME, 1974 : 141 et 216) qui ne connaît ni passé ni avenir, mais seulement des cinétismes prospectifs ou rétrospectifs (BARRAL, 1980 : 150-151)⁵³. Marcel BARRAL fait de plus observer que la règle de la concordance des temps apparaît tardivement dans les grammaires : seulement en 1730, dans les *Principes Généraux et Raisonnés de la Grammaire Française* de Pierre RESTAUT. Le mode subjonctif n'obéit donc à aucune véritable concordance des temps avant cette date – et selon Ferdinand BRUNOT même après⁵⁴ –, mais il répond seulement à des tendances (BARRAL, 1980 : 120-127). Aussi le terme de « concordance des temps » est-il impropre à qualifier un mode qui ne connaît pas « le temps des horloges » (ARGOD-DUTARD, 2002 : 86). Le subjonctif étant dans l'impossibilité d'indiquer le moment exact de réalisation du procès, ses tiroirs temporels sont, par voie de conséquence, incapables de « concorder » véritablement avec ceux du mode indicatif qui, *a contrario*, inscrivent précisément le temps sur l'axe chronogénétique.

Le subjonctif prend donc la place de l'indicatif à chaque fois « que le procès n'a pas encore de place définie sur la ligne du temps » (GUILLAUME, 1929 : 78) et/ou que cette place va de soi (BONNARD, 2001 : 79)⁵⁵. La différence essentielle entre le mode indicatif et le mode subjonctif réside ainsi tant dans le degré de précision que dans la logique temporelle inscrite au cœur d'un procès qui ne nécessite aucune précision supplémentaire pour être saisi. C'est pour cette raison que le mode subjonctif est de rigueur dans les tours injonctifs où il n'est pas nécessaire d'insister sur le moment de réalisation du procès pour le comprendre. Quand Louise LABÉ écrit par exemple :

⁵³En effet, à défaut de marquer le procès clairement dans le temps des époques, le subjonctif « qui n'est pas du vrai temps » « ne peut marquer qu'une orientation prospective ou rétrospective » (BARRAL, 1980 : 150)

⁵⁴Ferdinand Brunot ne croit pas en l'idée de « concordance des temps » puisque ce sont seulement « des grammairiens modernes [qui] ont imaginé une prétendue règle de la concordance », qui, ajoute-t-il, « n'a jamais été observée par les bons écrivains » (BRUNOT, 1969 : 383).

⁵⁵BONNARD, 2001 : 79 : « Les emplois du subjonctif représentent une économie. Le sens des verbes vouloir, craindre, attendre dispensent d'exprimer une ultériorité du procès régi, qui va de soi ; celui d'être heureux implique normalement sa concomitance ou son antériorité ».

(1) Elle vous demande ce que ne lui pouvez refuser, qu'il **soit** dit "qu'Amour par sa faute mesme est devenu aveugle".

l'heure précise de cécité d'Amour importe peu. Seul compte de dire, d'annoncer, de transmettre le message que l'amour est aveugle. Et de même dans ces vers de RONSARD :

(2) Il faut premierement qu'il **ait** devant les yeux / La crainte d'un seul Dieu : qu'il **soit** devotieux / Envers la sainte Eglise ; que point il ne **change** / La foy de ses ayeulz [...].

le jour de fidélité du croyant comptent moins que la nécessité première de craindre Dieu et obéir à son Église, et ce à tout instant de l'existence. Le subjonctif exprime de la sorte une temporalité qualifiée par Henri BONNARD (2001) de « secondaire » au procès.

Aussi, en l'absence de repères temporels clairs, il est difficile de traiter précisément d'une « concordance des temps » au subjonctif, le rôle prépondérant de la visée dans le choix du mode interdisant de plus toute normalisation rigide du mode.

1.2 Le mode qui ne connaît point de norme

C'est en effet seule « l'idée à travers laquelle [le locuteur] regarde le verbe » (GUILLAUME, 1929 : 30) qui induit, ou non, le mode subjonctif soumis à l'idée regardante. Il est ainsi quasiment impossible d'établir une règle, claire et nette, des emplois syntaxiques du subjonctif, et si elle existait elle ne serait faite que d'exceptions.

D'ailleurs, les grammaires italiennes ouvrent généralement les chapitres sur le subjonctif par une mise en garde contre la tentation d'une application rigide des règles indicatives qui y seront données, et prennent mille précautions oratoires : « *secondo la grammatica tradizionale* » '**selon** la grammaire traditionnelle' (SCHENA & MAZZOLENI, 2002 : 66) dira l'une, sous-entendant de la sorte un usage pratique différent de celui de la théorie ; on pourra encore lire que « *il congiuntivo dell'incertezza s'usa spesso* » (ROHLFS, 1970 : 71) 'le subjonctif d'incertitude s'utilise **souvent**', ce n'est donc pas systématique, ou « *in generale, può dirsi che la scelta del modo è in italiano meno legata a regole esatte che non in francese* » (ROHLFS, 1970 : 72) '**en général**, on peut dire que le choix du mode en italien est moins lié à une règle exacte qu'il ne l'est en français'. Que Gerhard ROHLFS ne surestime pas tant le respect de la norme en français qui connaît exactement les mêmes difficultés modales que l'italien. Marc WILMET commence d'ailleurs son chapitre sur le subjonctif, étudié dans une perspective diachronique et synchronique, par un avertissement sur l'impossible exhaustivité en la matière :

Grammairiens et linguistes s'attaquent à la question munis de leur petite panoplie individuelle [...] ou armés de grosse artillerie [...]. À lui seul, le rappel des méthodes,

des opinions, des arguments-arguties et des polémiques prendrait un gros livre.
(WILMET, 1997 : 230)

et Gérard MOIGNET sur son caractère polémique:

On voit [les théories du subjonctif] se détruire l'une l'autre, on en voit ressurgir qu'on croyait définitivement abandonnées ; on peut dire du subjonctif ce qu'on prétend des auberges espagnoles : chacun y trouve ce qu'il y apporte, les psychologues leur subtilité, les logiciens leur rationalisme, les grammairiens leurs mécanismes, les prudents leurs incertitudes, les hardis leurs paradoxes. (MOIGNET, 1959 : 74)

Autrement dit, il n'y a pas de véritable règle du subjonctif et les linguistes semblent se rejoindre pour conclure que ce n'est pas la syntaxe qui implique le mode – aucun outil grammatical n'appelant mécaniquement le mode subjonctif, comme le premier élément d'une corrélation appelle le second – mais la manière dont la visée progresse sur l'axe chronogénétique⁵⁶, selon que le locuteur prévoit ou non l'aboutissement de l'énoncé, selon qu'il prend ou non en compte son moment précis de réalisation.

Aussi, lorsque la visée n'est pas actualisante, c'est-à-dire lorsque l'énoncé n'est pas précisément placé sur l'axe chronogénétique, ce dernier appartient au monde du possible (selon la terminologie de Robert MARTIN). L'énoncé n'est alors pas asserté, le subjonctif apparaît donc, et souvent là où on ne l'attendrait pas. Prenons un exemple pour illustrer ce point. Dans la citation tirée de *La Deffence et Illustration de la langue française*

(3) Je pense que telles choses se facent par nature.

DU BELLAY utilise le subjonctif. S'il ne s'agit pas là d'un italianisme⁵⁷ - et nous en doutons fort puisque cet ouvrage fait justement l'apologie d'un français qui n'a rien à envier aux autres langues, - alors comment expliquer le choix de ce surprenant subjonctif « facent » ? Le poète recourt au mode *in fieri* pour souligner la nouveauté et la subjectivité de son opinion sur la langue française, sœur des langues savantes et littéraires de son temps. D'ailleurs, jusqu'au XVII^e siècle, les verbes *penser* et *croire* peuvent être virtualisant et recourir au mode subjonctif pour exprimer une « vérité qui n'est pas absolument garantie » (FOURNIER, 1998 : 344). Ce type de subjonctif s'apparente dans l'affirmation de DU BELLAY à une précaution oratoire qui pose l'hypothèse d'une langue française égale à la langue grecque, latine et italienne, pour autant qu'on la laisse s'épanouir. Et lorsque MONTAIGNE écrit :

(4) Il y en a aussi qui ont estimé que des âmes des condamnez il s'en faisait des diables [...] ; comme Plutarque pense qu'il se **facent** des dieux de celles qui sont sauvées.

⁵⁶GUILLAUME, 1929 : 30 : « Le problème du mode [étant] essentiellement un problème de visée, le mode ne dépend à aucun degré du verbe regardé, mais de l'idée à travers laquelle on regarde ce verbe ».

⁵⁷L'italien fait suivre un verbe de pensée du mode subjonctif.

ce dernier prend ses distances avec l’affirmation de l’historien romain relative au salut par le biais du mode subjonctif qui marque l’écart entre l’appréciation de MONTAIGNE et l’énoncé de PLUTARQUE, que l’auteur des Essais n’assume pas. Quand, à son tour, Honoré d’URFÉ fait dire à l’un de ses personnages :

(5) quand il parle à moy, il pense que ce **soit** à telle ou à telle personne.

l’erreur de l’interlocuteur, qui ne reconnaît pas le narrateur, est traduite par le subjonctif, synonyme ici d’échec de la communication.

Cette liberté modale, particulièrement manifeste durant la période préclassique et classique, « s’expliquera, dit Nathalie FOURNIER, en termes énonciatifs, comme le choix du locuteur de valider ou de non valider son énoncé » (FOURNIER, 1998 : 331-373)⁵⁸.

Cependant, malgré l’autonomie laissée au locuteur dans le choix du mode de ses énoncés, le subjonctif s’incline souvent devant la précision de l’indicatif et la légèreté de l’infinitif.

II. Commune préférence pour l’infinitif et l’indicatif

Le français et l’italien préfèrent généralement l’infinitif et l’indicatif au mode subjonctif, et surtout à l’oral.

II.1 Concurrence de l’infinitif

L’infinitif prend généralement la place du subjonctif lorsque le sujet de la principale est le même que celui de la proposition subordonnée. Il peut en effet aisément se substituer au subjonctif qui n’offre, lui aussi, aucune image précise du temps, simplement considéré comme accompli ou inaccompli. L’infinitif est ainsi subdivisé grossièrement entre le présent (forme simple inaccomplie) et le passé (forme composée accomplie), comme le subjonctif est divisé entre le présent et l’imparfait (forme simple inaccomplie) et le passé et plus-que-parfait (forme composée accomplie). L’infinitif et le subjonctif entretiennent donc un rapport assez ténu avec la temporalité, qu’aucun n’est capable d’inscrire précisément sur l’axe chronogénétique. Aussi, intervertir ces deux modes ne transforme pas fondamentalement le sens de la phrase. Quelle différence y a-t-il en effet entre cette affirmation de *La Deffence et illustration de la langue françoise* :

(5) Beaucoup plus tost nous Hommes devrions faire le semblable, chacun avecques sa Langue sans **avoir** recours aux autres.

et « Beaucoup plus tost nous Hommes devrions faire le semblable, chacun avecques sa Langue sans que nous **ayons** recours aux autres » ? Pas la moindre, la seule différence

⁵⁸Voir aussi LARDON & THOMINE (2009 : 238).

entre les deux occurrences réside dans la légèreté du tour infinitif qui évite une répétition redondante du sujet « nous ».

Historiquement, en italien, le mode subjonctif devient impopulaire à partir du moment où les conjonctions de subordination *affinché, appena ché, benché, perché, sebbene* ‘afin que, bien que, alors que’ sont délaissées au profit d’outils grammaticaux de sens similaire, à savoir les périphrases verbales ou l’infinitif précédé d’une préposition. Ce phénomène oral s’étend spontanément à l’écriture (DURANTE, 1988 : 273). En langue romane, l’infinitif offre de plus des possibilités inconnues en latin, d’une légèreté stylistique qui se prête aux énumérations les plus audacieuses sans alourdir le propos, comme dans cet extrait des *Promessi Sposi* qui use de l’infinitif précédé de la préposition *per* ‘pour’ + infinitif au lieu d’une proposition finale au subjonctif :

(7) Ci sono andato **per sapere**, viaggio **per istruirmi**, leggo **per passare** il tempo, **per voler** troppo non ottiene nulla, lo so di certo, **per averlo** sentito dir io.

(8) *J’y suis allé pour savoir, je voyage pour m’instruire, je lis pour passer le temps... en voulant trop on n’obtient rien, je le sais de manière certaine pour l’avoir entendu dire de mes propres oreilles.*

En outre, rien n’étant plus dur pour l’homme inscrit quotidiennement dans les contingences de l’existence (dans un passé, un maintenant et un avenir) que de négliger cette temporalité, le subjonctif s’efface généralement devant la précision temporelle de l’indicatif.

II.2 Concurrence de l’indicatif

L’indicatif, parce qu’il offre l’image temporelle la plus complète, est plus fréquent que le subjonctif, et surtout dans la langue orale, comme le confirment les travaux de Stefan SCHNEIDER. Dans son étude sur l’italien parlé, *Il congiuntivo tra modalità e subordinazione, uno studio sull’italiano parlato*, le linguiste remarque en effet que sur les 3221 occurrences qu’il a étudiées, l’indicatif représente 68 pourcent des occurrences et le subjonctif seulement 24 pourcent (SCHNEIDER, 1999 : 187).

Aussi, pour parer les difficultés et les ambiguïtés propres à l’absence de véritable temporalité du mode subjonctif, le français et l’italien recourent à des formes concurrentes, jugées plus précises et concises, à un style de la concision (DURANTE, 1988 : 194), et donc plus simples à employer, comme la périphrase verbale à l’indicatif. Une périphrase verbale se constitue d’un auxiliaire de mode, tel que « devoir » ou « falloir » conjugué en l’occurrence à l’indicatif et suivi de l’infinitif. Ainsi, au lieu de dire : « Il faut que tu travailles », on usera simplement de l’auxiliaire de mode suivi de l’infinitif « tu dois travailler » ou en italien « *devi lavorare* ».

De plus, l’indicatif apparaît à chaque fois que le narrateur est sûr de son propos, qu’il l’assure et qu’il assume chaque mot de l’énoncé inscrit dans le monde du probable. C’est paradoxalement le cas même après un verbe de crainte, habituellement suivi du mode subjonctif en français, comme généralement après tous les verbes exprimant un sentiment :

(9) Je crains que c'est un traistre.

dans une subordonnée complétive précédée d'un verbe principal nié :

(10) Damon pense estre fin, et il ne prend pas garde que je **suis** encore plus fine.

ou au sein d'une complétive introduite par un verbe injonctif, insistant de la sorte non seulement sur la réalité du procès mais encore, grâce à la précision temporelle de l'indicatif, sur sa dimension prospective :

(11) Elles ordonnent que les yeux **seront** rendus à Cupidon, et la bande ôtée.

De même, les emplois prétendument conservateurs de l'italien au subjonctif (en phrase complexe) évoluent exactement de la même manière que le français, en préférant l'indicatif. Seule différence, l'italien recourt aux formes concurrentes du subjonctif seulement au XIX^e siècle, alors que le français le fait depuis qu'il est devenu langue nationale, au XVI^e siècle, dès la signature de l'ordonnance de Villers-Cotterêts (voir note 9). C'est à ce moment précis en effet que l'italien considère le subjonctif comme le propre du discours formel, et l'indicatif comme le propre du langage informel (DURANTE, 1988 : 272). Pourquoi cette évolution tardive de l'italien, au XIX^e siècle? Tout simplement parce que le subjonctif n'était pas réellement entré dans la sphère de l'oralité avant le XIX^e siècle. Il n'était jusqu'alors quasiment pas parlé mais seulement écrit. Jusqu'alors en effet, les dialectes régionaux, provinciaux et des villages servaient seuls à la conversation quotidienne. On parlait le napolitain, le toscan, le piémontais, le vénitien, le romain, le lombard, le brescien, le camuno, l'incudinese, le vezzese, et bien d'autres dialectes encore. Mais au XIX^e siècle, un événement majeur change l'Italie de simple « expression géographique », selon Metternich, en nation parlant une langue unique, l'italien, symbole du rassemblement et de la communion du peuple italien, à la manière de l'ordonnance de Villers-Cotterêts⁵⁹ en France. C'est donc au moment précis où l'italien devient la langue officiellement parlée par tous les citoyens de la nation Italie que par une sorte de phénomène de décantation les formes jugées inutiles comme le subjonctif *di* « *un lusso superfluo* » 'd'un luxe superficiel', incommodes ou redondantes (DURANTE, 1988 : 272) sont couramment évitées.

Ouvrons une parenthèse. C'est paradoxalement à cette même époque, au XIX^e siècle, que le français rétablit de manière superficielle, mais radicale, l'usage systématique du subjonctif de concordance dans ses textes, sous l'influence du premier traité grammatical régissant officiellement l'usage de la concordance des temps de

⁵⁹L'ordonnance royale de Villers-Cotterêts (1539) est le symbole de la légitimité de la langue française, devenue obligatoire dans les affaires politiques et juridiques du pays. Elle spécifiait que tous les actes légaux et notariés du royaume de France devaient désormais être rédigés en français, et non en latin comme c'était encore l'usage.

1730. Cette manie du subjonctif, cependant, ne dépassa pas le siècle (BARRAL, 1980). Refermons la parenthèse.

Aussi, au XIX^e siècle le subjonctif décline tant à l'écrit qu'à l'oral en italien. Marcello DURANTE insiste sur ce point dans son article sur l'italien du XIX^e siècle où il relève la synonymie exacte des phrases : « *non so se tu sei (sia) malato / Partirò quando venga (viene, verrà) il bel tempo* » (DURANTE, 1988 : 272) ' je ne sais pas si toi tu es (*sois) malade / Je partirai quand *viens (viens/viendra) le beau temps'. L'emploi oral de l'indicatif contamina ainsi jusqu'à l'écriture.

À cet effet, MANZONI maintint dans sa seconde édition des *Promessi Sposi* de 1840 des indicatifs n'obéissant absolument pas aux règles de la concordance italienne. Il ne changea pas, par exemple, l'indicatif de l'interrogative indirecte suivante, alors qu'une interrogative indirecte est généralement conjuguée au subjonctif en italien :

- (12) [...] domandò alla serva se si poteva parlare al signor dottore.
[...] je demandai à la servante si on pouvait parler à Monsieur le docteur.

pour insister sur la ferme résolution du narrateur à rencontrer le médecin. DANTE et BOCCACE préfèrent aussi, au mépris de l'usage courant, l'indicatif au subjonctif dans certaines interrogatives indirectes :

- (14) Dimmi ove **sono**.
Dis-moi où je suis.

- (15) Dimmi se io **posso** intorno al tuo amore adoperare alcuna cosa.
Dis-moi si je peux faire quelque chose pour gagner ton amour.

Dans le premier cas, Dante utilise l'indicatif pour mettre en lumière la détermination du locuteur à savoir, précisément, au moment où il prend la parole, le lieu où le narrateur se trouve. Dans le second cas, l'indicatif de BOCCACE traduit la même aspiration à la précision temporelle : Le locuteur veut connaître l'instant le plus favorable et le moyen le plus sûr pour gagner le cœur de sa belle. GUERRAZZI fait de même lorsqu'il utilise un indicatif dans une complétive introduite par un verbe principal nié :

- (16) Non sapeva che i cieli gli **destinavano** morte mille volte piú miserabile.
Il ne savait pas que les cieux lui destinaient une mort mille fois plus misérable.

Le mode indicatif suggère ici l'impossible éviction de la destinée et la mort assurée du malheureux héros. Même la construction attendue de l'hypothèse en italien, à savoir le tour *se fossi* (subjonctif imparfait) + *forme en -rei*, généralisée depuis le VIII^e siècle (ROHLFS, 1970 : 143) connaît des exceptions et cède parfois la place au mode indicatif. MACHIAVEL remplace par exemple le subjonctif « *fosse* » par un plus-que-parfait de l'indicatif, à la manière du français :

(17) Braccio cercò di occupare il regno di Napoli, e se non **era rotto e morto** all’Aquila, gli riusciva.

Braccio tâcha d’occuper le royaume de Naples, et s’il n’avait été brisé et s’il n’était mort à l’Aquila, il y serait parvenu.

Cet indicatif permet en effet de mettre en lumière, mieux que le subjonctif, la véracité des faits historiques relatés, que l’on peut inscrire précisément dans une chronologie temporelle, tout en leur conférant un caractère oral.

Le subjonctif est maintenu en revanche, et ne connaît plus la moindre concurrence avec l’infinitif et l’indicatif, lorsqu’importe moins la précision que l’effet archaïsant ou musical de l’énoncé sur le destinataire.

III. Le mode de l’écrit ou la poétique du subjonctif

Souvent inutile, l’apparition du subjonctif confère un accent latin et mélodique à l’écrit.

III.1 Latinisme : le doublet archaïsant (WILMET, 1997 : 364)

Tout d’abord, il donne un parfum de latinité à l’énoncé. C’est particulièrement le cas lorsque des subordonnées conjonctives hypothétiques sont exclusivement composées de subjonctifs dans la principale et la subordonnée, comme il était d’usage en latin. Louise LABÉ joue de ce procédé dans les *Discours* dont voici un extrait :

(18) Si tu eusses esté plus modeste, encore que je te fusse inconnue : cette faute ne te fust avenue.

Bien que ces trois subjonctifs soient attendus en français préclassique (une concessive introduite par la locution *encore que* étant généralement suivie du mode subjonctif et le plus-que-parfait du subjonctif exprimant couramment l’irréel du passé dans le système hypothétique de cette époque), une fréquence excessive de ses occurrences dans un même texte ou dans les vers d’un même poème peut conduire à les interpréter comme une imitation de l’écriture latine qui ne connaissait que le mode subjonctif dans l’expression de l’hypothèse. D’ailleurs, la Belle Cordelière use peu du subjonctif hors du *Discours d’Amour et de Folie* dont est extraite la citation. On recense à peine trente subjonctifs dans ses élégies et ses sonnets contre presque deux subjonctifs à chaque ligne du *Débat de Folie et d’Amour*, cette pluie de subjonctifs participant au plagiat du style de la dispute romaine que Louise LABÉ imite dans l’altercation des deux divinités latines, Folie et Amour.

Mais le subjonctif ne joue pas seulement sur le souvenir du latin, il est aussi une émotion.

III.2 « *Modalità di scelta stilistica, di sfumatura espressiva* »⁶⁰

Rarement obligatoire et rendu parfaitement inutile par la concurrence de l'infinitif et de l'indicatif, le subjonctif est maintenu souvent à des fins stylistiques, confirmant par là le mot célèbre de Cyrano « c'est bien plus beau lorsque c'est inutile » (ROSTAND, 1898 : 225). Son apparition vise à la suggestion, créant une atmosphère (SCHENA & MAZZOLENI, 2002 : 7) susceptible de rendre toutes les couleurs de la pensée et de l'âme (LUNDBORG, 1884 : 4).

Pour ranimer le souvenir d'un amour passé avorté, le subjonctif plus-que-parfait à valeur de regret et d'irréel du passé est un instrument de choix. Dans le vers :

(19) Car j'ignore où tu fuis, tu ne sais où je vais,
 Ô toi que j'**eusse aimée**, ô toi qui le savais !

BAUDELAIRE exprime sans le dire, mais en le suggérant par un poignant subjonctif plus-que-parfait, la déception ineffable d'avoir perdu une occasion d'aimer. L'italien joue de même du mystère engendré par le subjonctif et de sa portée suggestive. Ce n'est pas un hasard si MANZONI, à la seconde édition du roman *I Promessi Sposi*, reprend de nombreux indicatifs pour les changer en subjonctifs, plus évocateurs. Gerhard ROHLFS considère que MANZONI a été influencé dans la première édition de son roman par la pauvreté modale du dialecte lombard, peu enclin à l'usage du subjonctif, et qu'il aurait corrigé cette négligence dans la seconde édition (ROHLFS, 1970 : 72). Nous ne partageons pas ce point de vue. À nos yeux, MANZONI, aussi influencé fût-il par sa langue maternelle, maîtrisait assez le lombard et l'italien formel pour utiliser délibérément l'un ou l'autre, sans les confondre et devoir se corriger dans une seconde édition. Nous estimons pour notre part que MANZONI a changé le mode indicatif de certaines phrases en subjonctif pour les rendre plus pathétiques, transformant son texte en une sorte de poème en prose. À titre d'exemple, donnons, à l'instar de ROHLFS (1970 : 72), cet extrait tiré de la première édition :

(20) In maniera che Perpetua dovesse [...] credere che ella passava per di là.
*De manière à ce que Perpetua dût croire qu'elle **était passée** par là.*

La phrase est d'une neutralité expressive absolue : le verbe de la complétive « *passava* » est conjugué à l'imparfait de l'indicatif avec une valeur de description, de durée dans le passé, de « toile de fond » des plus communes. MANZONI peut aussi avoir utilisé l'indicatif « *passava* » au lieu du subjonctif - attendu au sein d'une complétive introduite par un verbe de pensée en italien - pour tenter de rendre le discours intérieur de Perpetua, en lombard, dialecte, comme nous l'avons dit plus haut, peu porté à l'emploi du mode subjonctif. La proposition « *che ella **passava** per di là* » serait alors une forme de discours indirect libre. Mais cette phrase ne satisfait pas MANZONI puisqu'en 1840 il la corrige en ces termes :

⁶⁰SCHENA & MAZZOLENI [MEDICI « Usi alternativi di indicativo e congiuntivo nell'*Orlando Furioso* »], 2002 : 7 : « une modalité de choix stylistique, une nuance expressive ».

(21) In maniera che Perpetua dovesse [...] credere che si fosse abbattuta li a caso.

*De manière à ce que Perpetua dût croire qu'elle **avait échoué** là par hasard.*

Il ajoute la locution adverbiale « *a caso* » ‘par hasard’ pour donner plus de mystère à l’énoncé, pour convoquer le mode *in fieri* et brouiller la temporalité et la réalité de l’événement dans le flou d’un subjonctif qui rend l’énoncé presque chimérique.

La dimension stylistique est plus appuyée encore lorsque le subjonctif évince l’infinitif alors que le sujet de la principale et de la complétive sont identiques. On comprend en effet que Carlo GOLDONI ait préféré le saisissant et touchant :

(22) Il cuor mi dice ch’io resti...

Le cœur me dit que je demeure...

à la platitude de « *Il cuor mi dice di restare* » ‘le cœur me dit de rester’. Et ce n’est pas un hasard si les verbes de sentiment sont généralement suivis du mode *in fieri* qui incarne le rapport entre l’émotion et son expression, le subjonctif devenant comme une seconde langue du cœur. MACHIAVEL emploie les subjonctifs « *abitassero* » et « *chiamasse* » à cet effet lorsqu’il écrit :

(23) Leone III fu contento **abitassero** in quei luoghi dove si erano nutriti e si **chiamasse** quella provincia dal nome Lombardia.

*Léon III se réjouit qu’ils **habitassent** en ces lieux où ils s’étaient nourris et que cette province s’**appelât** du nom de Lombardie.*

Ces deux subjonctifs, que nous nous risquons à nommer des « subjonctifs du cœur », répètent en effet, avec redondance et expressivité, la joie de vivre en Lombardie et d’être lombard, notion pourtant déjà contenue dans la locution verbale « *essere contento* » ‘être content’. Plus subtile et nuancé que le mode indicatif, le subjonctif est donc « une économie » (BONNARD, 2001 : 79) qui dispense d’explicitement longuement les choses de l’âme ou l’implication personnelle du locuteur dans son propos. Mais serait-il émotion et poésie, si le subjonctif n’était pas aussi musique ?

III.3 Le subjonctif ou la mélodie de l’âme

Souvent, les poètes jouent de la musicalité du mode subjonctif, de sa dimension lyrique au sens étymologique « de lyre », auquel est joint celui, plus moderne, d’« expression personnelle d’une émotion ». Le poète rythme ainsi son texte des sonorités propres au subjonctif, en répétant par exemple une locution conjonctive introduisant la subordonnée conjuguée au mode subjonctif ou en répétant les formes de subjonctifs elles-mêmes. Nous retrouvons ces deux phénomènes dans le sonnet 11 de DU BELLAY :

(24) Bien qu’aux arts d’Apollon le vulgaire n’aspire,
Bien que de tels trésors l’avarice n’ait soin,

Bien que de tels harnais le soldat n'**ait** besoin,
Bien que l'ambition tels honneurs ne **désire** :

Bien que ce **soit** aux grands un argument de rire,
Bien que les plus rusés s'en **tiennent** le plus loi,
Et bien que Du Bellay **soit** suffisant témoin
 Combien est peu prisé le métier de la lyre :

Bien qu'un art sans profit ne **plaise** au courtisan,
Bien qu'on ne **paye** en vers l'œuvre d'un artisan,
Bien que la muse **soit** de pauvreté servie,

Si ne veux-je pourtant délaissier de chanter,
 Puisque le seul chant put mes ennuis enchanter,
 Et qu'aux Muses je dois bien six ans de ma vie.

Pour preuve de l'usage pathétique du subjonctif sous la plume de DU BELLAY, le poète utilise peu ce mode en sa prose. Dans son traité apologétique du français, la *Deffence et Illustration de la Langue française*, c'est en effet la rationalité de l'indicatif qui domine. Le mariage entre émotion et musique est également consommé dans la pièce *Cyrano de Bergerac* dans les vers :

(25) S'il se pouvait, parfois, que de loin j'entendisse
 Rire un peu le bonheur né de mon sacrifice.

où Edmond ROSTAND joue non seulement sur la dimension pathétique de la scène, grâce au rapprochement, par la rime, entre le « sacrifice » de Cyrano et le bruit du bonheur de Roxane et Christian ainsi engendré (« entendisse »), mais encore sur les sonorités de l'imparfait du subjonctif en [s] qui renforce l'allitération en [s] qui parcourt les deux vers, depuis les premiers mots « s'il se » jusqu' à la rime suffisante du verbe « entendisse » et du substantif « sacrifice ».

De même MACHIAVEL utilise le subjonctif « *sia* » à la place de l'indicatif « é » dans la phrase :

(26) Un popolo che comanda e **sia** bene ordinato, sarà stabile.
*Un peuple qui commande et *soit bien ordonné, sera stable.*

pour à la fois insister sur la condition *sine qua non* de l'ordre en matière de stabilité politique et pour ne pas briser l'allitération en [s] qui ponctue la sentence : « *sia* », « *sara* », « *stabile* ».

Aussi la finalité première du subjonctif est-elle souvent d’apporter une nostalgie toute latine à l’énoncé, et plus généralement encore d’exprimer un sentiment personnel dont il est la parole et le refrain, ce mode relevant par conséquent moins de la syntaxe que d’une « esmotion d’esprit » (MAUPAS, 1625 : 295).

Conclusion

Le subjonctif français et l’italien se rejoignent en une même visée verbale et une même « réalisation de l’image-temps » (GUILLAUME, 1929 : 7), virtuelle et amorphe, engendrant de ce fait une remarquable légèreté de traitement avec la norme supposée du mode, en français comme en italien, à l’écrit et surtout à l’oral. L’indicatif prend alors souvent le relais du subjonctif, inapte à embrasser dans sa globalité le procès au moment même de l’énonciation.

De plus, l’absence de véritable servitude grammaticale – la concordance des temps étant, à en croire Ferdinand BRUNOT, illusoire – confère un caractère parfaitement arbitraire au mode subjonctif, où l’impression importe plus que l’inscription du procès dans le réel, au profit d’une émotion toute littéraire et musicale, mue souvent par le souvenir d’un subjonctif latin, perdu et retrouvé.

Marcel BARRAL va plus loin encore. Il pose l’hypothèse que ce serait justement la tentative de normalisation de la concordance des temps, au XVIII^e siècle, qui serait à l’origine du déclin du mode subjonctif en français (BARRAL, 1980 : 119 et 124) – postulat qui, somme toute, semble assez pertinent, puisque la règle de la concordance des temps apparaît en 1730 et qu’avant cette date les subjonctifs imparfait et plus-que-parfait n’étaient pas encore sortis d’usage. Faudrait-il alors rendre au mode subjonctif sa liberté d’antan pour le voir renaître ?

Références bibliographiques

Sources primaires

- DANTE, 1304-1321 [1858], *La Divina commedia*. Palermo: officio tipografico Lo Bianco.
- DU BELLAY, Joachim, 1549 [2007], *La Deffence, et illustration de la langue françoise. Les Regrets*. Genève : Droz.
- GUERRAZZI, Francesco Domenico, 1827, *La Battaglia di Benevento : storia del secolo XIII*, tomo 4, Livorno: Bertani, Antonelli e.c.
- GOLDONI, Carlo, 1811, *Scelte di commedie di Carlo Goldoni*. Volume III. *Un curioso accidente*. Padova: Nicolo Zanon Bettoni. HUGO, Victor, 1827-1840, *Cromwell* (Préface). Paris : Furne et C^{ie}.
- LABÉ, Louise, 1555 [1986], *Œuvres*. Paris : Flammarion. LAMARTINE, Alfonse de, 1820 [1915],. *Méditations poétiques*. Paris : Hachette. MACHIAVELLI, Niccolò, [1532-1833], *Opere complete di Niccolo Machiavelli. Le Istorie fiorentine*, Firenze : Passigli, Borghie compagni.
- MACHIAVELLI, Niccolò, [1531-1843], *Opere complete, Tre Libri de' Discorsi sopra la prima Deca di Tito Livio. Il Libro del Principe*, Firenze : Società editrice fiorentina.
- MANZONI, Alessandro, 1830, *I Promessi sposi*. Tomo primo. Paris : Baudry.
- MANZONI, Alessandro, 1840, *I Promessi sposi*. « Edizione riveduta dall'autore ». Milano: Guglielmini Redaelli. MONTAIGNE, Michel de, 1592 [1965], *Essais*. Paris : P.U.F. RONSARD, Pierre de. 1562-1563 [2009]. *Œuvres complètes*. Paris : Société des textes français modernes.
- ROSTAND, Edmond, 1898, *Cyrano de Bergerac*. Paris : Fasquelle. URFÉ, Honoré d', 1610-1966, *L'Astrée*. Genève : Slatkine. BAUDELAIRE, Charles, 1861 [1999], *Les Fleurs du Mal*, « À une passante ». Paris : LGF. BOCCACCIO, Giovanni, 1349-1353 [1840]. *Decameron*. Firenze : Filippo, e Iacopo Giunti, e fratelli. Firenze : Società editrice fiorentina. Paris : Masson.

Articles et ouvrages scientifiques

- ARGOD-DUTARD, Françoise, 2002, *L'Écriture de Joachim Du Bellay*. Genève : Droz.
- BARRAL, Marcel, 1980, *L'Imparfait du Subjonctif, Étude sur l'emploi et la concordance des temps du subjonctif*. Paris : A. et J. Picard.
- BONNARD, Henri, 2001, *Les trois logiques de la grammaire française*. Paris : Duculot.
- BRUNOT, Ferdinand, 1953, *La Pensée et la Langue*. Paris : Masson et C^{ie}.
- BRUNOT, Ferdinand, 1969, *Précis de Grammaire historique de la langue française*. Paris: Masson.
- DURANTE, Marcello, 1988, *Dal latino all'italiano moderno, saggio di storia linguistica E culturale*. Bologna : Zanichelli.

- GUILLAUME, Gustave, 1929, *Temps et verbe*. Paris : Champion.
- GUILLAUME, Gustave, 1948-1949 [1974], *Leçons de linguistiques de Gustave Guillaume*. Volume 4. Laval : Presses de l'Université de Laval.
- LARDON, Sabine & THOMINE, Marie-Claire, 2009, *Grammaire du français de la Renaissance*, Paris : Classiques Garnier.
- LUNDBORG, Nils, 1884, *Studi sul congiuntivo nella « Divina Commedia »*. Tesi accademica, Berling.
- MARTIN, Robert, 1992, *Pour une logique du sens*. Vendôme : P.U.F.
- MAUPAS, Charles, 1625, *Grammaire et Syntaxe françoise*, contenant reigles bien exactes et certaines de la prononciation, orthographe, construction et usage de nostre langue, en faveur des estrangiers qui en sont désireux. 2^e édition. Paris : A. Bacot.
- MOIGNET, Gérard, 1959, *Essai sur le Subjonctif en Latin postclassique et en Ancien Français*, tome 1 et 2. Paris : P.U.F.
- RESTAUT, Pierre. 1730. *Principes Généraux et Raisonnés de la Grammaire Française*. Paris : J. Desaint.
- ROBUSTELLI, Cecilia, 2006, *Grammatici italiani del Cinque e del Seicento : vie d'accesso ai testi*. Modena: Mucchi.
- ROHLFS, Gerhard, 1970, *Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialetti*. Torino : Einaudi, 3 volumes.
- SCHENA, Leo ; MAZZOLENI, Marco ; SOFFRITTI, Marcello ; MEDICI, Mario, 2002, *Intorno al congiuntivo*. Bologna : Clueb.
- MEDICI, Mario, 1977, *Usi alternative di indicative e congiuntivo nell' "Orlando furioso"*. Lecce : Milella et in 2002. *Intorno al congiuntivo*. Bologna : Clueb.
- SCHNEIDER, Stefan, 1999, *Il congiuntivo tra modalità e subordinazione, uno studio sull'italiano parlato*. Roma : Carocci editore.
- WILMET, Marc, 1997, *Grammaire critique du français*. Louvain : Duculot.

Annexe

références du corpus

- (1) Elle vous demande ce que ne lui pouvez refuser, qu'il soit dit "qu'Amour par sa faute mesme est devenu aveugle". (LABÉ, 1550 : 85)
- (2) Il faut premièrement qu'il ait devant les yeux / La crainte d'un seul Dieu : qu'il soit devotieux / Envers la sainte Eglise; que point il ne change / La foy de ses ayeulz. (RONSARD, 1562-1563 : 20-21)
- (3) Je pense que telles choses **se facent** ar nature (DU BELLAY, 1549 : 96)
- (4) Il y en a aussi qui ont estimé que des âmes des condamnez il s'en faisait des diables [...] ; comme Plutarque pense qu'il se **facent** des dieux de celles qui sont sauvées. (MONTAIGNE, 1592 : 556)
- (5) Quand il parle à moy, il pense que ce **soit** à telle ou à telle personne. (URFÉ, 1612 : 289)
- (6) Beaucoup plus tost nous Hommes devrions faire le semblable, chacun avecques sa Langue sans **avoir** recours aux autres. (DU BELLAY, 1549 : 103)

- (7) Ci sono andato **per sapere**, viaggio **per istruirmi**, leggo **per passare** il tempo, **per voler** troppo non ottiene nulla, lo so di certo, **per averlo** sentito dir io.
- (8) *J'y suis allé pour savoir, je voyage pour m'instruire, je lis pour passer le temps... en voulant trop on n'obtient rien, je le sais de manière certaine pour l'avoir entendu dire de mes propres oreilles.* (MANZONI, 1825, cité par ROHLFS, 1970, vol. 3 : 100)
- (9) Je crains que c'est un traistre. (MONTAIGNE, 1592 : 844)
- (10) Damon pense estre fin, et il ne prend pas garde que je **suis** encore plus fine (URFÉ, 1612 : 228)
- (11) Elles ordonnent que les yeux seront rendus à Cupidon, et la bande ôtée. (LABÉ, 1550 : 80)
- (12) [...] domandò alla serva **se si poteva** parlare al signor dottore. (MANZONI, 1840 : 51, et ROHLFS, 1970 : 73)
- (13) Dimmi ove **sono**. (DANTE, Inf. 6 : 38, cité par ROHLFS 1970 : 73)
- (14) Dimmi se io **posso** intorno al tuo amore adoperare alcuna cosa. (BOCCACCIO, *Decameron* : 76, et ROHLFS, 1970 : 73)
- (15) Non sapeva che i cieli gli **destinavano** morte mille volte piú miserabile. (GUERRAZZI, 1827 : 212, cité par ROHLFS, 1970 : 72)
- (16) Braccio cercò di occupare il regno di Napoli, e se non **era rotto e morto** all'Aquila, gli riusciva. (MACHIAVELLI, 1532 : 347, cité par ROHLFS, 1970 : 146)
- (17) Si tu eusses esté plus modeste, encore que je te fusse inconnue : cette faute ne te fust avenue. (LABÉ, 1550 : 54)
- (18) Car j'ignore où tu fuis, tu ne sais où je vais, / Ô toi que j'**eusse aimée**, ô toi qui le savais! (BAUDELAIRE, 1861 : 145)
- (19) In maniera che Perpetua dovesse [...] credere che ella passava per di là. (MANZONI 1830: 6, cité par ROHLFS, 1970 : 72)
- (20) In maniera che Perpetua dovesse [...] credere che si **fosse abbattuta** li a caso. (MANZONI, 1840 : 138, cité par ROHLFS, 1970 : 72)
- (21) Il cuor mi dice ch'io resti. (GOLDONI, 1811 : 11, cité par ROHLFS, 1970 : 68)
- (22) Leone III fu contento **abitassero** in quei luoghi dove si erano nutriti e si **chiamasse** quella provincia dal nome loro Lombardia. (MACHIAVELLI, 1532 : 6, cité par ROHLFS, 1970 : 70)
- (23) **Bien qu'**aux arts d'Apollon le vulgaire n'**aspire**,
Bien que de tels trésors l'avarice n'**ait** soin,
Bien que de tels harnais le soldat n'**ait** besoin,
Bien que l'ambition tels honneurs ne **désire** :
Bien que ce **soit** aux grands un argument de rire,
Bien que les plus rusés s'en **tiennent** le plus loi,
Et bien que Du Bellay **soit** suffisant témoin/ Combien est peu prisé le métier de la lyre :

Bien qu'un art sans profit ne **plaise** au courtisan,

Bien qu'on ne **paye** en vers l'œuvre d'un artisan,

Bien que la muse **soit** de pauvreté servie, / Si ne veux-je pourtant délaisser
de chanter, / Puisque le seul chant put mes ennuis enchanter, / Et qu'aux
Muses je dois bien six ans de ma vie. (DU BELLAY, 1558 : 70)

(24) Sil se pouvait parfois que de loin **j'entendisse** / Rire un peu le bonheur né de
mon sacrifice. (ROSTAND, 1898 : 131)

(25) Un popolo che comanda e **sia** bene ordinato, sarà stabile (MACHIARELLI,
1531 : 313)